

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2025-092



L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 17 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	26
Votes	34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Loïc BIOT, Véronique MERLE, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Fabien BREUZIN
Stéphanie NICOLAY donne procuration à François PINGON
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Hélène DESTANDAU donne procuration à Cyprien POUZARGUE
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

**ACTION SOCIALE
D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

**Approbation du
dispositif Pass'Région
Seniors**

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment ses compétences en matière d'Action sociale d'intérêt communautaire et en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° CC-2025-051 du Conseil Communautaire du 20 mai 2025 approuvant les tarifs du centre aquatique "Les Bassins de l'Aqueduc" pour la saison 2025-2026,

Vu les délibérations n° CC-2025-054 du Conseil Communautaire du 20 mai 2025 et n° CC-2025-074 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2025 approuvant les tarifs du TCJC pour la saison 2025-2026,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 2 septembre 2025,



Dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, du soutien aux acteurs régionaux et aux seniors, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un nouveau dispositif dénommé « Pass'Région Seniors », destiné aux personnes de 65 ans et plus.

Ce dispositif contribue au bien vieillir des seniors d'Auvergne-Rhône-Alpes en soutenant leur pouvoir d'achat et en les informant sur une offre spécifique de produits et de services en mettant à leur disposition des outils recensant l'ensemble des avantages qui leur sont librement proposés par des acteurs économiques locaux partenaires du dispositif. Les communes et la COPAMO ont donc toute leur place pour participer au déploiement d'une offre variée sur le territoire, à travers leur propre intervention et la promotion du dispositif auprès des commerçants, artisans...

C'est à travers le tarif de ses équipements structurants du Théâtre Cinéma Jean Carmet et du Centre Aquatique « les Bassins de l'Aqueduc », que la Copamo souhaite s'inscrire dans le dispositif. La convention jointe en annexe, fixe le cadre du partenariat.

Il convient donc, pour la COPAMO, de délibérer pour définir un tarif préférentiel pour le "Pass'Région Seniors" pour chacun des équipements afin d'afficher une offre privilégiée aux titulaires de la carte.

En contrepartie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à animer le dispositif et communiquer sur sa mise en place. Le nombre potentiel de Seniors touchés par cette campagne de communication permettra d'élargir le public des équipements de la Copamo et promouvoir ses services.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en 26 SEP. 2025
Préfecture le

Notifié ou publié
le 26 SEP. 2025

Le Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon /
www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

APPROUVE l'adhésion de la Copamo au dispositif "Pass'Région Seniors",

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec la Région Auvergne Rhône Alpes,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention,

APPROUVE la modification des grilles tarifaires du Centre Aquatique "Les Bassins de l'Aqueduc" et du Théâtre Cinéma "Jean Carmet" pour y inclure une tarification spécifique pour le "Pass'Région Seniors".

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER

Convention de partenariat Dispositif « PASS'Région seniors »

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU Le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
VU La délibération n° AP 2020-07 / 14-13-4231 des 8 et 9 juillet portant création du dispositif Pass'Région +
VU La délibération n° CP 2025-05 / 11-95964 du 23 mai 2025 portant sur le PASS'Région seniors,

Entre :

- d'une part

la **REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**, dont le siège est situé au 101 cours Charlemagne CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 02, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, dûment habilité,

Désignée ci-après « la Région »

Et

- d'autre part

Réservé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Code Partenaire :

Le Partenaire :

situé

représenté par

dûment habilité en qualité de :

Désigné(e) ci-après «le Partenaire »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, du soutien aux acteurs régionaux et aux seniors, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un dispositif dénommé le PASS'Région seniors, destiné à proposer aux personnes de 65 ans et plus, décrit dans les conditions générales de partenariat.

Ce dispositif contribue au bien vieillir des seniors d'Auvergne-Rhône-Alpes en soutenant leur pouvoir d'achat et en les informant sur une offre spécifique de produits et de services, en mettant à leur disposition des outils recensant l'ensemble des avantages qui leur sont librement proposés par des acteurs économiques locaux partenaires du dispositif.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le cadre du partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les partenaires souhaitant s'affilier au dispositif PASS'Région seniors.

Cette convention est accessible à tout moment dans l'espace personnel du partenaire sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dédié au dispositif PASS'Région seniors. Elle est applicable à compter de sa signature dématérialisée conjointe par le partenaire et la Région.

ARTICLE 2 : PARTENARIAT ET OFFRES

Le partenaire a une implantation en Auvergne-Rhône-Alpes. Son activité et les offres qu'il propose doivent s'inscrire dans les champs visés par le dispositif PASS'Région seniors.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à :

- Respecter les conditions générales de partenariat,
- Renseigner dans l'extranet partenaire les informations demandées, décrivant l'identité administrative du partenaire, sa description succincte, sa localisation physique telle qu'elle apparaîtra aux bénéficiaires du PASS'Région seniors sur la carte géolocalisée, la description de l'offre permanente et le cas échéant des offres ponctuelles qu'il propose,
- Mettre à jour sans délais les informations décrites ci-dessus lorsqu'elles évoluent,
- Appliquer les offres qu'il a proposées aux porteurs du PASS'Région seniors et assurer un accueil de qualité aux porteurs de la carte Pass Région seniors,
- Afficher clairement sa participation au dispositif grâce à la publication via les outils dédiés de ses coordonnées et de sa localisation physique, de sa description et de celle de son offre,
- Collaborer à la promotion du PASS'Région seniors, en relayant l'information sur ses vitrines et autres moyens de communication par l'intermédiaire des supports de communication fournis par la Région (affiches, autocollants, flyers, site Internet, réseaux sociaux),
- Scanner les QR codes ou renseigner les numéros de carte à chaque visite d'un bénéficiaire utilisant le PASS'Région seniors sur son extranet partenaire, à des fins de suivi anonymisé du dispositif,

- Accepter un contrôle de la part de la Région sur l'exécution des engagements et sur la possibilité d'adapter ou de modifier des informations selon les besoins de la Région et des bénéficiaires,
- Informer la Région dans les meilleurs délais en cas de modification ou d'arrêt de son engagement.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région s'engage à :

- Mettre à la disposition des partenaires un extranet personnalisé et sécurisé, ainsi qu'un système de référencement et de géolocalisation,
- Mettre en visibilité le partenaire et ses offres auprès des bénéficiaires du PASS'Région seniors,
- Proposer une assistance technique aux partenaires,
- Assurer une communication large visant à promouvoir le dispositif auprès des bénéficiaires potentiels, et de valoriser les acteurs et les offres consenties,
- Concevoir et fournir les outils d'information et de communication nécessaires au bon fonctionnement du dispositif, et les mettre à disposition des partenaires,
- Assurer la fabrication et l'envoi des PASS'Région seniors à l'attention des bénéficiaires.

ARTICLE 5 : VALIDITÉ ET MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention est valable à compter de la signature de ses termes par le partenaire lors du conventionnement avec la Région. Ces derniers pourront être modifiées à tout moment par la Région et s'imposeront au partenaire. L'évolution des conditions générales de partenariat seront portées à la connaissance du partenaire qui pourra, s'il le souhaite mettre un terme à son partenariat avec la Région.

La présente convention prend fin avec sa résiliation par le partenaire ou la Région, dont les modalités sont décrites dans l'article 7.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre de cette convention et à se conformer à la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles des bénéficiaires du PASS'Région seniors, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La non-conformité au cadre fixé par les Conditions générales partenariat (en particulier nature des partenaires habilités et des offres proposées) entraînera la résiliation sans délai du partenariat.

Toute infraction aux termes de la convention de partenariat pourra entraîner la résiliation par la Région du partenariat en cours.

La Région peut en outre résilier à tout moment la présente convention en cas de manquement du partenaire à ses obligations contractuelles ou à toute autre obligation légale. La Région peut également résilier le partenariat à tout moment pour un motif d'intérêt général, dont l'arrêt du dispositif Pass Région seniors. Des retours négatifs des usagers du Pass Région seniors sur le partenaire ou les offres qu'il propose pourront entraîner la suspension de son référencement et le cas échéant la résiliation de la convention de partenariat. Dans ce cadre là une procédure contradictoire pourra être engagée.

Dans ces différents cas, la Région informe le partenaire par tout moyen approprié, en particulier en utilisant les coordonnées fournies par le partenaire telles qu'il les a renseignées sur l'extranet partenaires.

Le partenaire peut décider à tout moment de mettre un terme à son partenariat, en particulier en retirant son offre permanente de l'extranet partenaire, qui suspendra automatiquement son référencement sur le Pass Région senior. Il en informe la Région dans les meilleurs délais.

Une fois le partenariat interrompu, l'acteur socioéconomique devra retirer de son établissement et de son site Internet et autres outils de communication toute référence au Pass Région seniors (affiches, stickers, etc.).

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige entre un partenaire et la Région, une tentative de médiation devra être engagée avant toute procédure judiciaire. Si aucun accord n'est trouvé, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Date, lieu :

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes
le Président du Conseil régional
et par délégation
La Directrice Sport, Jeunesse, Seniors

Pour le partenaire, et agissant en qualité de :

Priscille DEAL

Nom / prénom

Tarifs 2025-2026 Espace bassins

Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 1 septembre 2025

2025-2026			
DESIGNATION	COPAMO	Extérieurs	Accès bassins
1 Entrée adulte piscine plein tarif	5,70 €	8,00 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Valable uniquement le jour de la vente
10 entrées piscine ou 20 heures piscine adultes - Plein tarif	50,60 €	71,80 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente)
20 entrées Piscine ou 40 heures piscine adultes - Plein tarif	89,90 €	127,70 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente)
1 Entrée piscine - Tarif réduit	3,90 €	5,80 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : enfant de 4 à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 959, familles nombreuses, retraités, détenteur de la carte Pass'Région sénior. Valable uniquement le jour de la vente.
10 entrées piscine ou 20 heures piscine - Tarif réduit	38,80 €	56,70 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : enfant de 4 à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 959, familles nombreuses, retraités, détenteur de la carte Pass'Région sénior Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
20 entrées piscine ou 40 heures piscine - Tarif réduit	63,20 €	90,90 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : enfants de 4 à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 959, familles nombreuses, retraités, détenteur de la carte Pass'Région sénior Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Tarif piscine CNAS	-25%	-25%	Réduction de 25 % appliquée aux adhérents du CNAS sur présentation de leur justificatif, sur les tarifs COPAMO et tout public, sur les entrées plein tarif individuelles et abonnements de 10 et 20 entrées ou 20 et 40 heures, non cumulable avec d'autre réduction, non applicable sur les tarifs animations et divers.
20 heures piscine en "Heures Creuses"	37,20 €	50,20 €	Valable du Lundi au Vendredi de 11h à 14h et le vendredi à partir de 19h, en temps scolaire et jours fériés ouverts hors été. Produit limité dans le temps (un an à partir de la date de vente).
Entrée gratuite	GRATUITE	GRATUITE	Entrées gratuites telles que fixés par délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2024, un justificatif peut être demandé. Entrées valables uniquement le jour de la présentation du bon cadeau en caisse pour échange.
Groupe "ACM"	3,30 €	5,30 €	Tarif unitaire applicable aux groupes, centres aérés, centres de vacances, colonies de vacances etc... répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation du Centre Aquatique de la COPAMO. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. <u>Rappel Normes d'Encadrement</u> : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire

Groupe "établissement spécialisé"	2,80 €	4,70 €	Tarif unitaire applicable aux groupes structurés définis par la COPAMO, dont l'objet est l'accueil de personnes en situation de handicap et répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation du Centre Aquatique de la COPAMO. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. <u>Rappel Normes d'Encadrement</u> : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire
50 entrées groupe "établissement spécialisé"	131,30 €	222,20 €	Tarif unitaire applicable aux groupes structurés définis par la COPAMO, dont l'objet est l'accueil de personnes en situation de handicap et répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation du Centre Aquatique de la COPAMO. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. <u>Rappel Normes d'Encadrement</u> : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire
Formule Anniversaire à partir de 6 ans	90,00 €	110,00 €	les samedis après midi, sur réservation auprès du Centre Aquatique. Tarif forfaitaire applicable aux groupes anniversaires de 5 à 10 enfants et un adulte ou deux accompagnateurs dans une période de 1 mois autour de la date d'anniversaire sur justification du parent organisateur. Prestations : accès à l'espace aquatique + accès à un espace aquatique privatisé de 15 à 16 h avec surveillance et matériel aquatique + prêt d'une salle pendant une heure pour goûter avec état des lieux entrée/sortie.
Entreprise, Comité d'Entreprise et pour l'amicale du personnel du pays mornantais du 11 entrées ou 22 heures	45,60 €	64,60 €	Réservé aux Comités d'entreprises, sur présentation d'une attestation d'employeur de l'année en cours et pour l'Amicale du personnel du pays mornantais. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Achat du Support CARTE sans contact	3,00 €	3,00 €	Achat de la carte sans contact : pour tout type d'abonnement, ou remplacement de carte perdue. Cette carte est personnelle et elle est rechargeable à l'utilisation.

Tarifs 2025-2026 Espace Bien-Être-Cardio

Grille tarifaire en €uros TTC, applicable à compter du 1 septembre 2025

Espace Bien-être-cardio avec accès bassins			
DESIGNATION	2025-2026		Grille tarifaire en €uros TTC, applicable à compter du 1 septembre 2025
	COPAMO	Extérieurs	
1 Entrée adulte (>18 ans)	11,60 €	15,30 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Valable uniquement le jour de la vente.
1 Entrée tarif réduit	9,70 €	13,50 €	Tarif applicable sur présentation d'un justificatif aux étudiants, personnes en situation de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit), personnes en recherche d'emploi (attestation pôle-emploi), personne ayant un quotient familial CAF inférieur ou égal à 900, familles nombreuses, retraités, détenteur de la carte Pass'Région sénior. Valable uniquement le jour de la vente.
10 entrées ou 20 heures	97,80 €	126,20 €	Tarif applicable à partir de 18 ans. Entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
11 entrées C.E. - Entreprise COPAMO -APPM	88,00 €	113,50 €	Tarif applicable aux Entreprises du territoire du Pays Mornantais et à l'Amicale du personnel du pays mornantais Tarif applicable aux Comités d'Entreprises extérieurs sur l'achat en nombre minimum de 10 abonnements. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
20 entrées ou 40 heures	172,20 €	219,00 €	Tarif applicable à partir de 18 ans . entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
10 entrées "heures creuses" Bien-être-cardio	80,60 €	112,00 €	Tarif applicable à partir de 18 ans du lundi au vendredi de 11h à 14h uniquement, hors jour férié. Entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
Animation Espace Bien être et Cardio et espace bassins	13,70 €	17,00 €	Tarifs applicables pour les + de 18 ans.
Entrée gratuite	GRATUITE	GRATUITE	Entrées gratuites telles que fixés par délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2024, un justificatif peut être demandé. Entrées valables uniquement le jour de la présentation du bon cadeau en caisse pour échange.
Achat du support bracelet sans contact	5,00 €	5,00 €	Achat du bracelet sans contact : pour tout type d'abonnement, ou remplacement du bracelet perdu. Ce bracelet est personnel et il est rechargeable à l'utilisation
Espace Bien Etre : Accès réservé aux personnes majeures, porteur d'un bracelet			

Tarifs 2025-2026 Activités

Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 1 septembre 2025

Activités			
Désignation	2025-2026		
	COPAMO	Extérieurs	Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 1 septembre 2025
Cours collectifs & activités d'Aqua forme Saison complète (Séances de 30 à 60 minutes)	276,00 €	357,00 €	Tarif applicable pour une année scolaire d'activités encadrées : AquaForme, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 min à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bassins à partir de 16 ans. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur l'année scolaire)
"Aqua forme plus" saison complète	382,00 €	463,00 €	Tarif applicable pour une année scolaire d'activités encadrées : AquaForme, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 min à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bien-être-cardio. Produit limité dans le temps. Chargement sur un bracelet Bien-être.
Cours collectifs & activités d'Aqua forme Demi-saison (Séances de 30 à 60 minutes)	162,00 €	224,00 €	Tarif applicable pour une période d'activités : Aquagym, aquatonic, aquabike... (séance de 30 min à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bassins. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur une demi-saison)
"Aqua forme plus" demi-saison	228,00 €	291,00 €	Tarif applicable pour une période d'activités : AquaForme, aquatonic, aquabike (séance de 30 à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bien-être - cardio. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur une demi-saison). Chargement sur un bracelet Bien-être - cardio.
Location Aquabike à l'unité (30 minutes)	4,50 €	4,50 €	Tarif pour la location d'un aquabike, sur réservation, pour 30 mn d'activité libre. Tarif hors entrée à l'espace bassins. Valable uniquement le jour de la vente
Activité d'AquaForme à l'unité	13,30 €	16,30 €	Inscription sur liste d'attente pour 30 ou 45 mn d'activité dirigée. Entrée piscine incluse. Valable uniquement le jour de la vente
Tarif stage de natation	15,00 €	17,00 €	Tarif par cours de 45 min de natation pour enfant, valable sur les stages de natation proposés par le centre aquatique lors des vacances scolaires. Entrée piscine incluse.
Tarifs animations	5,00 €	7,00 €	Tarifs enfant pour participer à une animation organisée par le personnel du Centre Aquatique. Entrée piscine incluse. Tarif valable uniquement le jour de la vente
	10,00 €	12,00 €	Tarifs enfant pour participer à une animation organisée par un prestataire au sein du Centre Aquatique. Entrée piscine incluse. Tarif valable uniquement le jour de la vente
	15,00 €	17,00 €	Tarifs adulte pour participer à une animation organisée par le personnel du Centre Aquatique. Entrée piscine incluse. Tarif valable uniquement le jour de la vente
	20,00 €	22,00 €	Tarifs adulte pour participer à une animation organisée par un prestataire au sein du Centre Aquatique. Entrée piscine incluse. Tarif valable uniquement le jour de la vente
Entrée Gratuite	- €	- €	Opération ponctuelle de marketing/communication définie par le Bureau Communautaire
Brevet de Natation	5,80 €	5,80 €	Passage du brevet de natation sur réservation. Tarif avec entrée espace bassins comprise. Valable uniquement le jour de vente.

Tarifs 2025-2026 Divers

Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 1 septembre 2025

Divers				
	2025-2026			
Designation	COPAMO		Extérieurs	Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 1 septembre 2025
	Eta. Spécialisé	Public		
MISE à DISPOSITION du personnel éducateur	0,00 €	41,00 €	63,00 €	TARIF HORAIRE : Tarif applicable pour toute prestation d'enseignement, d'animation nécessitant la mise à disposition d'un maitre-nageur de la COPAMO. La mise à disposition du personnel n'est possible que dans le cadre d'une convention pour un minimum de 12 semaines consécutives d'activités. Tarif facturé même en cas d'absence.
MISE à DISPOSITION du personnel (surveillant, hôtesse d'accueil, agent technique et d'entretien)	0,00 €	31,00 €	53,00 €	TARIF HORAIRE : Tarif applicable pour toute prestation nécessitant la mise à disposition d'un agent de la COPAMO. La mise à disposition du personnel n'est possible que dans le cadre d'une convention pour un minimum de 12 semaines consécutives d'activités. Tarif facturé même en cas d'absence.
MISE à DISPOSITION partagé du personnel (surveillant, hôtesse d'accueil, agent technique et d'entretien)	0,00 €	15,00 €	26,00 €	TARIF HORAIRE : Tarif applicable pour toute prestation nécessitant la mise à disposition d'un agent de la COPAMO, dans le cas d'une utilisation conjointe d'un même bassin par au moins 2 établissements. La mise à disposition du personnel n'est possible que dans le cadre d'une convention pour un minimum de 12 semaines consécutives d'activités. Tarif facturé même en cas d'absence.
Primaires			Se référer au tarif ci-contre	Gratuité applicable uniquement aux établissements des écoles primaires de la COPAMO, dans le cadre de leur projet pédagogique défini avec l'IEN. Sur conventionnement
Collèges	Tarif conventionné		Se référer au tarif ci-contre	Conventionnement, subvention du département adopté en début d'année scolaire, pour la mise à disposition de 3 lignes d'eau par classe et par créneau horaire.
Lycées	Tarif conventionné		Se référer au tarif ci-contre	Conventionnement adopté en début d'année scolaire, pour la mise mise à disposition de 3 lignes d'eau par classe et par créneau horaire
Location ligne d'eau bassin sportif	0,00 €	53,00 €	78,00 €	Tarif horaire de la location d'une ligne d'eau. Dans le cadre d'une convention avec un établissement spécialisé relevant du territoire de la Copamo le bassin est mis à disposition à titre gracieux, une valorisation sera indiqué dans le cadre de la convention mais n'engendrera pas de facturation.
Location bassin d'activités ou ludique	0,00 €	104,00 €	208,00 €	Tarif horaire de location du bassin apprentissage ou du bassin ludique, avec établissement d'une convention d'utilisation. Vestaire collectif, établissement fermé.
Location bassin d'activités ou ludique établissement spécialisé	0,00 €	53,00 €	104,00 €	Tarif horaire de location du bassin apprentissage ou du bassin ludique, avec établissement d'une convention d'utilisation. Tarifs réservés uniquement aux établissements spécialisés. Vestaire collectif, établissement fermé.
Location demi bassin d'activités ou ludique	0,00 €	26,00 €	53,00 €	Tarif horaire de location du bassin apprentissage ou du bassin ludique, avec établissement d'une convention d'utilisation. Tarifs réservés uniquement aux établissements spécialisés. Pas de tarif de gratuité pour les établissements spécialisées COPAMO, mais tarif symbolique pour accompagner ce type de structure. Vestaire collectif, établissement fermé.
Location SNACK				Redevance d'occupation du domaine public. Conventionnement spécifique.
Association affiliée à la Fédération Française de Natation (Gala)		1 040,00 €	1 299,00 €	Participation sur la base de la nature de l'activité selon tarif ci-contre, réservé aux associations affiliées à la FFN sur les activités compétitives : natation sportive, natation synchronisée, water-polo et formation BNSSA. Sur conventionnement. Tarif par jour pour une accessibilité tous bassins
Association affiliée à la Fédération Française de Natation (compétition, activité de promotion de la natation)		781,00 €	1 040,00 €	Participation sur la base de la nature de l'activité selon tarif ci-contre, réservé aux associations affiliées à la FFN sur les activités compétitives : natation sportive, natation synchronisée, water-polo et formation BNSSA. Sur conventionnement.
Compétition handisport		390,00 €	390,00 €	Compétition organisée dans le cadre du handisport en lien avec la compétence "sport santé" de la collectivité.
Association affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins				Participation sur la base de la nature de l'activité selon tarif ci-contre, activités et horaires prédéfinis par conventionnement
Gobelets tisanderie Bien-être-cardio	-	2,00 €	2,00 €	Vente de gobelet centre aquatique (tisanderie bien-être-cardio).

CINEMA		TARIFS 2025-26	OBSERVATIONS
Place achetée à l'unité	Plein Tarif	6,40 €	Egalement appliqué dans le cadre du Pass Culture <i>et du Pass Région Seniors</i>
	Tarif réduit .	5,40 €	
	Tarif enfant (- 14 ans)	4,40 €	
	Tarif unique pour les séances "très jeune public"	4,20 €	
Ciné Karaoké		9,00 €	
Chèque GRAC rouge		5,20 €	Tarif fixé par le GRAC
Chèque GRAC noir		5,50 €	Tarif fixé par le GRAC augmenté en janvier 2024
Pass Temps Libre		4,00 €	Abonnement panaché ciné-spectacle avec le service solidarité <i>également appliqué dans le cadre du Pass Région Seniors</i>
Pass-Ados		2,60 €	En accord avec le service jeunesse - à partir du 1er septembre 2025
Collège au Cinéma		3,00 €	Tarif fixé par le Département
Lycée au Cinéma		3,00 €	Tarif fixé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Groupe scolaire		3,00 €	Aligné sur le tarif "Ecole au cinéma"
De La scène à l'écran		3,00 €	Nouveau dispositif en lien avec la prog spec scolaire depuis 2023
Séance à la demande		4,00 €	
Billet Solidarité (Resto du Cœur..)		3,00 €	Fixé en lien avec les Resto du Cœur
Pass-Région		5,00 €	4€ débité sur le Pass + 1 € à payer par le jeune pour compléter
Formule Abonnement		51,00 €	Pour 10 entrées valables 1 an (soit 5,10 € la place)
Nuit du Cinéma		4,40 €	
'Les Toiles des Mômes (organisé par le GRAC)		3,60 €	Tarif unique pratiqué dans le cadre du festival
Majoration Animation / Atelier / Ciné-Conférence		1,50 €	Appliqué en complément d'une place achetée aux tarifs habituels
Chèque KDO			Application des tarifs en vigueur
Projection 3D		1,00 €	+1€ appliqué en complément d'une place achetée aux tarifs habituels pour l'utilisation des lunettes
Exonérations		0,00 €	Professionnels, Accompagnateurs groupes scolaires & centre de loisirs
Tarif spécifique pour les communes et les CCAS		4,00 €	Tarif cinéma spécial (créé par Délibération 2023-127 du Conseil Communautaire du 2 oct 2023)
Festival Télérama		4,00 €	Tarifs fixés par Télérama
Tarifs Evénements nationaux (imposés)		NC	Voir Délibération n° 072/05 du Conseil Communautaire du 28 juin 2005
Tarifs CNAS (Réduction -25%)	Place à l'unité / Tarif normal	4,80 €	Accessibles aux porteurs de la carte CNAS = -25% des tarifs ciné à l'unité
	Place à l'unité / Tarif réduit	4,00 €	
	Place à l'unité / Tarif Enfant (-14 ans)	3,30 €	
	Abonnement 10 entrées / Tarif normal	38,00 €	
SPECTACLES SCOLAIRES		TARIFS 2025-26	
Place vendue à l'unité	Maternelles / Primaires	5,70 €	
	Collèges	6,20 €	
	Lycée	9,30 €	
	PASS TEMPS LIBRE	6,00 €	En accord avec le service solidarité et applicable <i>dans le cadre du Pass Région Seniors</i>
SPECTACLES TOUT PUBLIC		TARIFS 2025-26	
Exonérations Tombolas		0,00 €	Pour les structures du territoire de la COPAMO (dans la limite du quota de 10 places sur la saison spectacle)
Bons cadeaux spectacles		25,00 €	Le public peut choisir la valeur du bon cadeau à offrir. Il sera délivré par mail ou imprimé en billetterie et utilisable pour des réservations sur le site ou au guichet grâce à un code dans la limite des places disponibles. Validité 12 mois à compter de la date d'achat. Le crédit disponible sur un bon cadeau peut être utilisé en une ou plusieurs fois. Un paiement par bon cadeau peut être complété par un autre mode de paiement. Le bon cadeau ne peut donner lieu à aucun remboursement, même partiel. Il ne sera ni échangé ni remboursé, notamment en cas de perte, vol ou détérioration.
		50,00 €	
		75,00 €	
		100,00 €	
PAUSE-GRIGNOTTE		TARIFS 2025-26	Créé par Délibération 105/19 du Conseil Communautaire du 17 déc 2019
RESTAURATION LEGERE	selon la formule	2,00 €	Tarifs allant de 1€ à 15€
		3,00 €	
		5,00 €	
		6,50 €	
		7,00 €	
		8,00 €	
		10,00 €	
		12,00 €	
BOISSONS	Bière (bouteille / 33cl)	4,00 €	
	Vin (verre / 12,5 cl)	3,50 €	
	Jus de fruit (verre / 20cl)	2,50 €	
	Bouteille d'eau (50 cl)	1,50 €	
	Bouteille vin rouge	15,00 €	
	Bouteille vin blanc	15,00 €	
		Thé/Café	1,00 €

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 069-246900740-20250923-CC_2025_092-DE

SPECTACLES 20H30		tarif de la place à l'unité				tarif de			
		normal	réduit*	Jeunes (12-18)	- 12 ans	normal	réduit*	Jeunes (12-18)	- 12 ans
CATEGORIE A +	KARAVEL	25	23	20	18	23	21	18	16
	MARION MEZADORIAN								
	CONSTANCE								
	A4								
CATEGORIE A	MALIK DJOUDI	23	21	18	16	21	19	16	14
	INTRA MUROS								
	MONTE CRISTO								
CATEGORIE B	KONTAKT	21	19	16	14	19	17	14	12
	POURQUOI LES POULES								
PASS TERRITOIRE SONORE	MALIK DJOUDI / ARTHUR H	46							
HORS ABO	FESTIVAL LES GUITARES	10	8						
HORS ABO	SPECTACLE MYSTERE	15	12						

SPECTACLE FAMILLES	tarif unique adulte	tarif unique -18 ans	pass'4 ça tartine! adulte	PASS'4 ça tartine ! - 18 ans
CINE CONCERT 1	8,5 €	6,5 €	30,0 €	22,0 €
CINE CONCERT 2				
CINE CONCERT 3				
PUZZLE				

*Le tarif réduit s'applique : aux seniors à partir de 62 ans **et dans le cadre du Pass Région Seniors**, personnes en situation de handicap, familles nombreuses, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, groupe institutionnalisé à partir de 6 personnes